

## **Le handicap psychique est-il mesurable ?**

*Gaëlle GIORDANO, Chaire Handicap psychique et décision pour autrui, Pascale ROUSSEL, MSSH / EHESP, Marie CUENOT, MSSH / EHESP*

La communication proposée a pour objectif de présenter la difficulté de la tâche proposée par le titre de la session. S'attacher à mesurer le handicap psychique, que l'on s'intéresse aux situations individuelles ou que l'on cherche à obtenir des données épidémiologiques, suppose un consensus sur la notion couverte par ce phénomène. Cela suppose également que la mesure du handicap psychique soit une démarche intrinsèquement cohérente. La communication s'attachera à dissocier ce qui, dans la difficulté de mesure, provient du caractère superficiel du consensus actuel sur la notion de « handicap psychique » et ce qui provient de l'objectif de mesure lui-même.

La communication envisagera dans quelle mesure la notion même de « *handicap psychique* », et *a fortiori* sa mesure, sont compatibles avec la CIF dont se réclament actuellement tous les acteurs officiels du champ du handicap. A cet obstacle « conceptuel » à la mesure, s'ajoute l'imprécision de la notion même de troubles psychiques. En amont de la CIF, l'évolution des classifications des maladies (Classification internationale et classification de l'association américaine de psychiatrie) témoigne des hésitations de la science en la matière.

Quant aux administrations sociales, procèdent-elles à des mesures du « handicap psychique » au sens où la CIF entend la notion de handicap ? Est-ce réellement envisageable dès lors qu'elles servent des prestations qui doivent être équitablement distribuées au regard de critères parfois établis sans lien avec les conceptions actuelles du handicap ? Leur travail est-il transposable à l'échelon collectif et permet-il de résoudre la question de la mesure du phénomène de handicap psychique à l'échelon d'un territoire ?

Enfin, les auteures montrent, à partir du matériau d'une enquête qualitative sur les troubles mentaux, les notions auxquelles des enquêtés, différemment gênés dans leur vie quotidienne, recourent pour décrire leur situation dans une enquête en population générale. La présentation insistera sur les recoupements entre leurs perceptions et les modalités de questionnements introduites dans les enquêtes.

Au total, le recours concomitant à des notions partiellement antinomiques explique la difficulté de la mesure du handicap psychique. Mais est-ce spécifique au champ psychique ?